L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 16 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Un bon cuisinier muni de bonnes références. S'adresser au No 194 rue Jackson. 11 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Reçu récemment un lot choisi de vaches laitières du Kentucky. S'adresser à R. M. Flotte & Cie., Stock Landing.
16 oct—11

A VENDRE—3 forts mulets et 2 chevaux. Vont seul ou à 2. Aussi une machine à vapeur de 8 chevaux avec bouilloire en bon ordre à 282 Villeré près Esplanade.
9 oct—9.12.16

A vendre ou à louer—Une ferme pour la culture des légumes (truck farm) avec quarante acres et maison de résidence à Versailles, paroisse St. Bernard. E. F. Duclaux, 210 rue Gravier, au premier étage.
9 oct—5 dim

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

A LOUER.

BON marché ! Grande maison haute, convenable pour une famille nombreuse, 199 rue Villeré. S'adresser 8 rue Bourbon.
9 oct—7t

A LOUER—No 136 rue de Chartres. Magasin avec résidence au dessus. $25. Plusieurs bureaux rue Commune, près Carondelet. S'adresser à H. Gally, 177 rue Commune.
7 oct—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 220—Division D—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McVittie décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 oct—16 21 25

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20 713—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme L. A. Jenks, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9 14 18

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 410—Division E—Attendu que Ewin A. Merrick, Junior, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Edward A. Boyd, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13 18 22

Succession de P. P. J. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 151—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau de distribution présenté par Charles A. Somat, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7 12 16

VENTES PAR LE CONSTABLE

PAR LE CONSTABLE.

Placement avantageux.

E. D. Dean contre Harbot & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8277—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan publique sur les lieux au [illegible] Little Woods Resort, à [illegible] milles de la [illegible], NOUVEAU [illegible] MARDI le 25 octobre 1887, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les bâtisses sur le dit local [illegible] Club-house et [illegible] pour la danse et [illegible] qui s'y trouvent [illegible] tables, [illegible] et [illegible].

2. Le bail [illegible] du dit Little Wood Resort [illegible] 1887 [illegible].

Saisi dans [illegible] d'après un inventaire [illegible] dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11 oct—11 17 25

Frank L. Connerly vs Saml Picard.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 12 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux au No [illegible] rue St Charles, [illegible] SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois cages [illegible] quatre [illegible] d'après un inventaire [illegible] mon bureau.

Saisi dans [illegible].

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL BORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 oct—12 16 22

Otto F Brede contre Wm Rainey.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8 745—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] l'Honorable [illegible] Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan [illegible] LUNDI 24 octobre 1887 à 11 heures A. M. [illegible] Passage de la Bourse [illegible] Deuxième District de [illegible]:

Un mulet [illegible] charrette à quatre roues et un [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire [illegible] bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 oct—13 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 22 252—Edward [illegible] vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que les créanciers [illegible] acceptée [illegible] et convoqués par devant J. D. Taylor, notaire, en cette ville, le MERCREDI 16 novembre 1887, à 10 heures A. M. et après [illegible] et qu'Ernest Morel avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—31 au 16 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—J. C. Tremoulet vs ses Créanciers—No 22 243—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Tremoulet soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu par devant Alphonse Phillips, notaire en cette ville, le MERCREDI 16me jour de novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Onez Villeré Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 11 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
15 oct—31 au 16nov

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21 001—Division C—Interdiction de Mlle Annette Monier—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madame [illegible] Monier pour l'interdiction de Mlle Annette Monier. Présent A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Drg avocat pour Mlle Annette Monier.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages que la défenderesse Annette Monier est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.

Ordonne que la dite demoiselle Annette Monier soit interdite.
Jugement rendu le 27 juin 1887.
Jugement signé le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—3l en 10 i

Frederick Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 879—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 20

Young G. Lee vs Ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 220—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Octave W. Berger syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—8 12 16

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons par les présentes que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000 ..	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à..........$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,499—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRETÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 10 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3,12.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlet borné par les rues Magnolia, anciennement Maunsel, Euphrozine, Locust, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Bednauski, daté février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, en l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain, conformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante-sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.

Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir:

La somme de cent trente-cinq dollars montant de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une autre somme de cinq cent quarante dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution sur dites actions, tous les frais et charges de ce procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

Avis aux Créanciers,

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association [illegible] 1885. [illegible]

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Abraham,	A. M. Agelasto,
J. Aleaute,	A. Aleiator,
Joseph Abry,	Joseph Brugere,
A. Baldwin & Co.	Dr. J. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. [illegible]
E. Benjamin & Co.,	A. Bedard [illegible]
Louis Banco,	Feraud & De Smet,
L. Behofer,	F. Boden,
J. Brandon,	P. Brou,
J. F. Barthélemy,	Louis Bauer,
Louis & Bro.	R. Beltran,
C. Barbe,	R. E. Barnum,
J. A. Blaffer & Co.,	[illegible] Alexandre Bosse,
Jean Baldaine,	J. A. Bordeaux,
Samuel Bandera,	Cockerell & Lambert,
James D. Coleman,	P. Calloway, agent,
Amédé Couturié,	P. Cate,
Lucy Curtis,	François Carrère,
Créole Fire Co. No. 9.	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugène Cordon,	N. Connell,
A. Cassard,	L. Chacret,
J. H. Culpepper,	Herman Cuttina,
Louis Chapuzo,	John Crockard,
Etienne Dubois,	[illegible] Lamanière,
Mme Louis De Gallis,	P. Dacheux,
F. E. Dumtat,	A. Dufossé,
P. Degan,	J. C. Deal,
Arthur Denis,	De Salzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	Geo. Dugan,
O. Duncel,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. L. Dupuis,
Duvalier & Co.	A. De Sainte Grèce,
S. Escoffier,	Manuel Emett,
Percival Forgey,	Fotran Frank,
T. B. Fisher,	Foley Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fuseo,
Fritz & Branden	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fahey,
Gustave Fagie,	F. C. Frisner,
Ferner & Gorschleen,	G. [illegible]
Mme Gast. Fournade,	Joseph [illegible]
Joseph Gatzinger	[illegible] & Allen
L. Gravelly,	A. Groning,
Isabelle Gravel	Fred Good,
Goodrich & Kelly,	Mme Alexis Gervand,
G. B. Gardner & Co	Howard Gorman,
S. Gumault,	J. Gandel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes
J. M. Harrison & Co.,	George How M. D.,
Mme Anna Hay,	P. Herron,
C. C. Holtz	Mme Henry Hebert,
Mark Israel	[illegible]
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeanneraud & Co.,	J. M. Justilman,
B. Jahrans,	F. Jautard,
Harriet Johnson,	[illegible] Kerr,
C. W. Kallender	Keath & Co.,
Dr F. Kunneman,	Anatole Lemarié,
Joseph Lattien	B. Laplace
M. Lemasson,	A. Lyonsson,
C. L'Hote & Co	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Laset,	Lang & Eyrbhemer
Lafonnsse & Doble,	Mme J. B. Lapeyre, Succ.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lacaia,
E. Monteuse & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massien, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Ovville Marigny,
A. May,	V. Magnian,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bereille [illegible],
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co.	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinette Fils	E. Rabasse,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Saron,
J. E. Sarrazin	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Rande Culture Assn.
Strauss,	Swarbacker & Dryer,
B. Smith,	H. F. Stricken,
M. Scot,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Go,	J. Siegfriend & Co.
F. Sancho,	S. Szabary,
D. B. Symart,	J. J. Stewart, trésorier,
J. B. Saolari Schulter,	F. Soublet,
David Stewdt,	C. B. Singleton,
Mme M. E.	Alfred Shaw,
F. F. Schmiedoro,	F. Sassaneath Sis,
H. N. Soria,	E. A. Terrebonne,
Nicholas Th	S. M. Todd & Co
A. Teason,	E. A. Tyler,
Samuel M. Todd,	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jas A. Vignaud,
E. Vorster,	François Voitin,
Philip Velleuie,	Adolp Watz,
Phine Wagner,	L. A. Wiltz,
Wm. Whan, Suc. de	James Wilson,
Wilkerson & Mosely,	E. E. White,
B. Wagener,	M. A. Zounts & Co.
E. L. Zell & Co	

14 juin—15 4,21,28—juillet

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parish
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Storm, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
516 Poste de la Cie de Pompe No Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne
615 Casernes des Etats-Unis
61[illegible] Bayou et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT

Vente pour cause de changement d'affaires.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 20 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues State et St-Patrick, la vacherie de M. Jean Marie Longuefosse, comprenant:

18 belles vaches laitières, plusieurs avec des veaux et les autres sur le point de veler.

2 chevaux. 2 charrettes à lait.

Harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie. 1 cochon et environ 60 têtes de volailles choisies.

Aussi—La propriété, qu'habite le vendeur, se composant de trois lots de terre formant l'encoignure des rues St-Patrick and State, mesurant 90 pieds de face sur 178 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une étable pouvant contenir 45 têtes d'animaux, 5 chambres à coucher, cabinet, deux citernes, puits, etc., etc.

Conditions—Pour la propriété—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales.

Pour les animaux—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
15 oct—

Vente forcée.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 19 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Français et Libéral—

La vacherie de Jean Lasalle se composant de 14 magnifiques vaches laitières, 2 juments et 1 mule, 1 charrette à lait, 1 ditto à provision, 1 buggy, harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle dont la vente journalière est de 16 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
15 oct—

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St-Claude.

Successions d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement absent en congé, daté le 29 septembre 1887, dossier Nr 21,885, pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, St Claude et Remparts, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.

Conditions—Comptant en passant le titre. 20 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 25 oct 2 9 16 22

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adelaide Bonders.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21 [illegible].

A l'encan à des conditions faciles

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 48 qui est borné par les rues Lorraine, Claiborne, Bienville et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan de J. Pilié voyer et daté du 12 [illegible] 1840 [illegible] D. B. McCay ancien notaire de cette ville.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent et situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Douane, désignés par les Nos 8 et 9 dans l'îlet No. 277 et mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds. Le lot 9 forme l'encoignure des rues Bienville et Miro.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 159 qui est borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane, le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, portera intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente toutes les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2 & 15 22 27—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 6 912

PAR B. ONORATO, encanteur. Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et annexé à un acte conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29—Nov 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll, vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,367—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-près décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 282, borné par les rues Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le No 15 sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau notaire et mesure, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et borné dans le fond par le reste du numéro quinze.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District, dans l'îlet No 323, borné par les rues Franklin, Liberty, Erato et Thalia, désigné par le numéro sept sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—L'acquéreur paiera comptant tous les frais de la vente, commissions, avis, ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à environ cent trente six dollars et 24 sous; le reste s'il y en a comptant.

Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur les dites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres avec les hypothèques et obligations en sus du prix d'adjudication.

Les dites hypothèques et obligations sont les suivantes:

Registre 155, folio 781 } L'hypothèque générale
Inscrite, 27 Fév 1885 } résultant d'une confirmation de la dite veuve Adolphe Nikoll comme tutrice naturelle de ses dits six enfants mineurs pour $3431.83 et intérêt, etc.

Registre 155, folio 787 } L'hypothèque générale
Inscrite, 1 avril 1885 } résultant d'un jugement d'adjudication rendu le 30 mars 1885 et ci-dessus décrite de Trois mille onze piastres et 33 sous, et intérêt etc., etc.

Book 328, folio 464 } L'hypothèque accordé
Inscrite, 24 Fév 1885 } par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Glaser, de Quatre cents dollars avec intérêt par acte pardevant M. T. Dacres, notaire, le 28 février 1887 et pesant sur les deux propriétés.

Registre 220, folio 67 } Le lien et l'hypothèque
Inscrite, 9 nov. 1885 } du vendeur garantie par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas. Frage, acte pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 novembre 1886, de mille dollars étant le reste dû et l'intérêt portant sur la propriété décrite en second lieu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 oct—5 7 12 19 26—nov 2 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louisa Koch.

No 22,080—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE., G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Coatier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Tolédano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme E. E. Dumestre.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 21 799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 septembre 1887, Dossier No 21 799, dans l'affaire de la succession de Mme E. E. Dumestre, à l'encan, il sera vendu:

1. Trois terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gaiennie, ci-devant Jackson, [illegible] [illegible] 127 pieds [illegible].

Les améliorations [illegible].

2. Deux terrains de valeur, avec les [illegible] Premier District de cette ville [illegible] rue Jackson, Philip, Soraparu, Chippewa [illegible] Thomas [illegible] de 52 pieds 6 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur [illegible].

Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa.

3. Le second terrain [illegible] mesure 24 pieds [illegible] pouces [illegible] face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.

4. Trois [illegible] de [illegible] terrain avec les [illegible] qui s'y trouvent dans le quatrième district de cette ville [illegible] Chippewa, Joséphine et Annonciation [illegible] 36 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur [illegible] Chippewa de 52 pieds 6 pouces [illegible] parallèles [illegible] Lafayette [illegible] Pollock, ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.

4° Un morceau de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Annonciation [illegible] pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur [illegible] 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces [illegible]. Le dit morceau de terre est la moitié du lot [illegible] sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1821, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, désigné par les Nos 434 et 434 1/2 rue de l'Annonciation.

5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21. Le dit lot mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage à résidence à double corps de logis. Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

6. Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le précédent, désigné par le No. 22. Le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis désigné par les lots Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.

7. Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tolédano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Tolédano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Tolédano sur 124 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet.

Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.

8° Quatre lots de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Tolédano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:

Le lot No 1, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce et 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 1 pouce sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond avec une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond avec une profondeur de 104 pieds 3 pouces sur la ligne qui la divise du lot No 2 et 112 pieds 8 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Tolédano.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.

9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds [illegible] lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage double corps de logis.

Les [illegible] ci-dessus décrits sont subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

10° Deux lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Julia, Girod et Bassin, désignés comme lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 39 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 8 octobre 1887, étant subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.

Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Patton, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 0/0 comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 8 15 22 29—5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et de femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 276 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupé comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses ou briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau, 38 et 40 rue Royale—SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à deux ordres, [illegible] le 16 septembre 1887, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21 787 du Dossier de la dite Cour, et [illegible] à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District [illegible] actuellement absent sur un congé [illegible] de la succession de Mme Amelia Stiegler, née Rippe [illegible] dite Cour [illegible] Dossier de la dite Cour.

Les propriétés décrites ci-après sur les conditions [illegible] à savoir:

[illegible]

1° Un certain lot de terre [illegible] dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Conti, Bienville [illegible] Passage de la Bourse [illegible].

[illegible]

1° Un lot [illegible] avec les améliorations [illegible] dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine [illegible]

[illegible]

3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Tonti, Rocheblave et Dumaine [illegible].

[illegible]

4° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville dans l'îlet No 201 borné par les rues St-Philippe, Tonti [illegible] Dauphine [illegible] pieds [illegible] paralysee [illegible] par L. A. Pilié [illegible] 25 mai 1828.

Les améliorations consistent en une maison en [illegible] avec façade en briques et lot en ardoises. Il y a un vestibule [illegible] deux [illegible] salons, quatre chambres [illegible] cuisine, cabinet [illegible]. Le lot est désigné par le numéro municipal 447 rue Dumaine.

5. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville dans l'îlet No 201 [illegible] St-Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No [illegible] annexé à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et entre avec la portion de terre sur [illegible].

1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 2, mesurant dans la dite encoignure et [illegible] de la dite propriété. Cette portion de terre mesure 17 pieds [illegible] chacune des rues St Philippe et Dumaine [illegible] lignes parallèles aux rues Tonti et Miro. Le lot séparant les lots Nos 1 et 2 de la dite propriété.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la succession ci-dessus mesurant 17 pieds de front, [illegible] des lignes parallèles aux rues Dumaine et St Philippe, 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 5 et 5 de la dite esquisse, et

3° Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 19 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de [illegible] pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, [illegible] 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Philippe se dirigeant vers la rue Tonti de la 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en [illegible] étage avec trois chambres, cuisine, hangar, latrine, écurie, lieux d'aisance, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St-Philippe.

5. Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A", et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1852 et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.

6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10, d'après un plan fait par J. St ohla, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 32 pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.

Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoises, ayant 8 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.

7° Un terrain dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne Prieur et Johnson, désigné par le No 11, d'après un plan ci dessus mentionné et mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citerne de chaque côté avec entrée de côté et cour pavée et connue par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.

8° Un autre lot de terre dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur, et 32 pieds 11 pouces 1/2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Cousinat par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.

Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises, la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, etc., terre, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc., elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.

9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 129 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par E. Pilié, daté le 5 mars 1883 et annexé à un acte d'achat du dit feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, de grands salons, 6 autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., et connus par les numéros municipaux 345 et 345 1/2 rue Bourgogne.

10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 501 borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Maspéreau, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 20 mai 1878; le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 149 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 142 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large; le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 31 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 55 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, etc., connue sous le No. municipal 73 rue Columbus.

11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député voyer dont copie jointe à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur de sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 1 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

3° Le lot C mesure 19 pieds 1 ligne de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loyer (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

1. Un terrain dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne, et Lafayette, faisant partie du dit lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1859 et déposé comme plan No 304 au bureau de T. Guyol, notaire, le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poste ou Washington, et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine, comprenant aussi la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve, et

2. La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve, mesurant 34 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, le dit lot de terre a été acquis par le défunt de Mme F. Stewart, d'après un acte par devant R. Legier, notaire, daté le 17 septembre 1881.

Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic en avant et en bas, corridor, salon double, environ 7 autres chambres, cabinets hangar pour le bois et laver, cours carrées, [illegible] d'aisance, citerne, etc., et connu par le No municipal 551 rue Dauphine.

Les améliorations sur le lot ou fond ou portion du lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres, lieux d'aisance, citerne, cour pavée entrée sur le côté et actuellement occupé par un club, et connu par le No 49 rue Washington.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et aux plans dressés par Arthur de Armas, sous voyer et déposé au bureau de John R. Légier, notaire, No. 58 rue Royale.

Condition—La propriété mobilière composée d'actions du stock, comptant au moment de l'adjudication, et les immeubles, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, garantis par hypothèque, avec intérêt de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à la date de la vente jusqu'au paiement; les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement final des billets, et la police en sera transférée [illegible] contenant les clauses de garantie, [illegible] frais d'avocat en cas de poursuite [illegible].

L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,

COIN DES RUES

CAMP ET SOUTH,

FAISANT FACE

Au Square Lafayette,

A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan public, que la propriété décrite ci-après, à savoir—

Ce grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé coin des rues Camp et South, faisant face au Square Lafayette, dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Girod, Ste-Marie ou Church.** Le terrain est composé de trois lots désigné comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins, face à la rue South sur 87 pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'aile est à quatre étages et verandahs aux trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc. L'acquéreur assumera le paiement, au dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Flicker

No 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente d'effets mobiliers,

Meubles de maison, outils et matériaux pour constructeurs et charpentiers, portes, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 17 octobre 1887, à 11 heures a. m. au local No 775 rue des Remparts entre les rues Louisa et Clouet, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 4 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée.

Tous les effets mobiliers comprenant meubles de maison, outils pour charpentiers, matériaux pour constructeurs, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
5 oct—5 6 8 9 15 16 17

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Mutuelle Nationale,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1886.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$714,855 61
Bons des Etats-Unis et autres valeurs	352,105 00
Change du pays, banques et banquiers	125,361 69
Effets immobiliers, meubles, installations	22,600 29
Comptant, y compris les chèques pour le Comptoir d'Echange	216,353 78
Fonds de rachat entre les mains du Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,433,526 26

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	90,000 00
Circulation	45,000 00
Profits individuels	18,555 03
Dividendes non-payés	224 00
Dividendes déclarés maintenant	12,000 00
Dépôts individuels $741,878 61	
Dû par des banques et banquiers..... 235,068 64—	977,947 25
	$1,433,526 28

J. T. HARDIE, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin et Maisons de Résidence de valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19.735.

Ernest F. Cherbonnier et al.

—VS—

Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No. 40 rue Royale—SAMEDI, 12 novembre 1887 à midi il sera vendu à l'encan, **à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place,** en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, à savoir:—

1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St Andry, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. [illegible] mesure 28 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces de profondeur et de face sur la rue Baronne et 120 pieds 4 pouces du côté opposé.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité, convenable pour magasin; une autre bâtisse adjacente avant 3 chambres, cuisine troisième bâtisse adjacente, avant 8 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc. à chaque propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos. McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde contenant [illegible] désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez de chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même étage [illegible] au premier étage et grand chambre [illegible] dans la mansarde [illegible] cuisine à deux étages [illegible] ayant 4 chambres, écurie, waterworks, lieux d'aisance en briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tremé, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en une maison couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie en avant, [illegible], cuisine en [illegible] avec quatre chambres, water works [illegible] connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste s'il y a à un et deux ans de crédit en billets [illegible] garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur [illegible] intérêt à raison de 8 pour cent par an [illegible] honoraires d'avocat [illegible] taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et aux mêmes ordres, décrits et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Conditions—Comptant avant transfert.
8 oct—8, 15, 22, 29—nov 5, 12.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCES

FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

PRIMES

Sur risques d'incendie	$373,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$406,258 64
A ajouter, primes non terminées de 1885		$120,504 00
		$526,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfactions	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage du	4,415 46	
		58,083 13
		$332,662 63
Revenu net		
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 350 01		
Rivières 12 434 86		
Mer 691 99		
Total		$204,476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11 069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		$8,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF

Argent comptant	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant	152,996 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50 731 06
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00
Comptes en cours de collection et balance	
Cotise par agents	62,995 63
Intérêts accrus sur actions et prêts	4,415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividende non payés	3,122 00
Pertes non payées	28,687 71
Profits et portes	36,894 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.

(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Bofinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
R. T. Janis,	James Buckley,
Leslie Bush,	L. C. Fallon,
Bristo,	Rich'd Milliken.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 40 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, **à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles,** entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Tremé, Marais et Orleans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur. L'acte de vente pardevant M. V. Dé an, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, l'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES—Warren Homes, encanteur—bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, [illegible] novembre 1887 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville, cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Homer et Adams. Le dit carré a été en partie [illegible] par la rivière Mississippi du côté de la rue Adams.

Conditions—Comptant; 20 0/0 déposé pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises. No 120 rue Port.

Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre 1887. Dossier No 21,950, pour compte de la succession de Francis Mahony, décédé, il sera vendu à l'encan:

TROISIEME DISTRICT.

1. Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesurant 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu sous le No 120 rue du Port et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.

2. **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 11 borné par les rues Port, Remparts, St Ferdinand et St Claude, formant l'encoignure des rues Remparts et Port, désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 120 pieds, le tout, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après plan [illegible] qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence à double corps de logis, recouvert en ardoises ayant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'au paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq notaire aux frais des acquéreurs.
24 sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages,

RECOUVERT EN ARDOISES,

No. 156 rue North Basin.

Succession de Frank Lacambrera, décédé.

A l'encan—Pour du Comptant

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement en congé, daté le 19 septembre 1887, dossier No 800, pour le compte de la succession de Frank Lacambrera, décédé, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacents au fond, le dit lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces, toutes mesure française et entre lignes parallèles et faisant un total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds, 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Des améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverts en ardoises, ayant un magasin et une cuisine en bas et 3 chambres au dessus, citerne, hydrant, etc., et valant $10 ou $15 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre. 20 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis meubles de maison, Diamants, Montre et Chaîne, Bijouterie, au No 422 rue des Magasins.

Succession de Mme Godfrey Lob.

—A l'encan pour du comptant.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 20 octobre 1887, à 10 heures et demie A. M., au local No 422 rue des Magasins, près Terpsichore, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 octobre 1887, Dossier No 22,144, pour le compte de la succession de Mme Godfrey Lob, décédée, il sera vendu:

Tout le contenu de la résidence ci-dessus, No 422 rue des Magasins, consistant en bagues en diamant, boucles d'oreilles, épingle, montre et chaîne, meubles de maison et biens mobiliers, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Condition—Comptant sur les lieux.
11 oct—11,12,16,20.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Flicker.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No. 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Louisa et Clouet, mesurant [illegible] mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié du lot de terre désigné par le No 3 sud et qui se trouve le plus rapproché de la rue Louisa, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Ducatel, notaire.

Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'arbres, avec une grande variété d'arbres fruitiers, oranges, figues, raisins, etc.

Conditions—Comptant dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5 12